Mathieu Rigouste La tactique de la tension Appliquer la contre-insurrection aux quartiers populaires

Mathieu Rigouste développe un travail de milite et de recherche autour des luttes et des principes de défense face au système de domination moderne. Il est l'auteur de L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine (La Découverte, 2009), et Théorème de la hoggra. Histoires et légendes de la guerre sociale (BBoyKonsian, 2011).
La tactique de la tension. Appliquer la contre-insurrection aux quartiers populaires est extrait de La domination policière. Une violence industrielle (La Fabrique, 2012)

La contre-insurrection est une forme de guerre policière, un régime de violence d'État centré sur la militarisation du contrôle. Expérimentée aux colonies, elle influence continuellement l'encadrement des damnés en métropole.

Les doctrines de contre-insurrection sont organisées autour de l'articulation d'un versant de propagande – des structures d'« action psychologique » et de « conquête des cœurs et des esprits » – et d'un versant de coercition combinant des formes d'occupation et de quadrillage militaro-policiers avec des techniques de contre-guérilla et d'extrême brutalisation. Dans les états-majors militaires et politiques des grandes puissances impérialistes, deux fractions s'opposent sur les manières de développer cette forme de domination. Des tenants du *Heart and Mind* militent pour augmenter l'emploi de la séduction, de la collaboration et de la soustraitance dans l'encadrement militaro-policier. Parmi les experts de la contrainte et de la violence légitime, ils sont assimilés à une posture « de gauche » ou « modérée ». Face à eux, les tenants du *Kill or capture* assurent qu'il faut assumer complètement le caractère colonial d'une *occupation* militaire et les intérêts expansionnistes des grands États en employant principalement la « contre-terreur », c'est-à-dire la terreur d'État. On retrouve une opposition similaire parmi les états-majors politiques et policiers qui tentent d'appliquer la contre-insurrection à l'intérieur des métropoles impériales.

La « bataille d'Alger » comme prototype

La contre-insurrection à la française a été élaborée durant les révolutions coloniales en Indochine et au Maroc et a été synthétisée pendant la guerre d'Algérie où elle a acquis le statut de doctrine d'État. Elle a été mise en œuvre de manière intensive et généralisée avant d'être officiellement abolie au cours des années 1960.

D'abord dans les montagnes puis dans les grandes villes d'Algérie, à mesure que l'État lui transmettait les pouvoirs policiers et judiciaires, l'armée française a systématisé et industrialisé des formes de propagande (radio, tracts, cinéma, rumeurs, médecine, infrastructures socioculturelles...), de contre-guérilla (déplacements de

populations, vrai-faux attentats et massacres, camps de « concentration, torture industrielle, bombardements de villages, système de *disparitions...*) et de contrôle militaro-policier des zones urbaines (fichage, quadrillage, occupation de la rue et paralysie de la vie sociale, harcèlement, système de délation, contre-terrorisme, torture, internement, disparitions).

De janvier à septembre 1957, la contre-insurrection est expérimentée pour la première fois dans une grande ville, à Alger. La « Bataille d'Alger » va fournir la vitrine de cette nouvelle technique. Doté des pleins pouvoirs civils et militaires le 4 janvier 1957, le général Massu est chargé de pacifier la Casbah, de démanteler les réseaux du FLN, de paralyser et de soumettre l'ensemble de la population colonisée de la ville. On met à sa disposition plusieurs régiments, des forces de police, de gendarmerie et des CRS, des unités de la DST, du contre-espionnage (SDECE) et des commandos du 11e choc. La combinaison de ces forces doit permettre de terroriser les insurgés et leur « milieu de prolifération » en quadrillant la zone de façon rationnelle et intensive. Le colonel Roger Trinquier, théoricien de cette « guerre moderne », est chargé de concevoir l'opération qu'il nomme Dispositif de protection urbaine (DPU). Le principe consiste à encadrer les « quartiers musulmans » avec des troupes pour maintenir l'ordre tout en envoyant des unités d'intervention à l'intérieur pour se saisir des suspects. Cette conquête virile, combinaison d'étranglement et de pénétration, développe une tension énorme à l'intérieur de la zone bouclée. Les rues sont réorganisées par des couloirs de barbelés, des contrôles d'identité filtrent et paralysent la vie sociale, les maisons sont numérotées, les familles fichées et tous les suspects embarqués pour être « interrogés ». C'est un mélange d'opérations « coup-de-poing » et « coup de filet ». La généralisation de la torture, des meurtres et des disparitions va affaiblir et désorganiser profondément le Front de libération nationale à Alger. Mais la majorité des colonisés se radicalise face à la violence de la répression. Le FLN se reconstitue en quelques mois puis se renforce.

La contre-insurrection est une technologie de guerre longue qui force l'État à financer un véritable marché public et privé de la guerre intérieure. Les promoteurs de cette doctrine ont fait de « la bataille d'Alger » une vitrine de l'« excellence » française dans le domaine de la contre-révolution et l'ont transférée à de nombreux états-majors militaires étrangers durant toute la guerre froide.

Exportation et réimportation de la contre-insurrection

La contre-insurrection connaît une sorte de premier apogée international autour de 1968, lorsque les États du « monde libre » affrontent de larges révoltes sociales et des mouvements révolutionnaires.

Dans tous les États impérialistes, l'emploi de la contre-insurrection en contexte colonial a eu une influence significative sur la transformation des mécaniques d'encadrement à l'intérieur du territoire national. Aux États-Unis, la contre-insurrection expérimentée au Vietnam a été employée contre les révolutionnaires du Black Panther Party puis elle s'est cristallisée dans la police des ghettos à travers la « guerre contre le crime et la drogue ». L'expérimentation de la guerre contre-révolutionnaire en Irlande du Nord a transformé la répression des révoltes ouvrières en Angleterre.

En Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Europe, les répertoires contreinsurrectionnels sont rouverts par les classes dirigeantes pour être reconvertis et appliqués à l'intérieur de leurs frontières. Dans sa forme strictement coloniale et militaire, la contre-insurrection connaît un nouvel âge d'or depuis la nouvelle phase de l'impérialisme basée sur des « opérations extérieures » interalliées, en ex-Yougoslavie, puis en Afghanistan et en Irak, et finalement dans tout le Maghreb-Machrek au seuil des années 2010. Les états-majors militaires, politiques et policiers des États impérialistes évaluent parallèlement la « qualité » et « l'efficacité » de ces doctrines pour soumettre des foules civiles sur des territoires conquis ou dans leurs « zones grises » urbaines – c'est-à-dire dans leurs enclaves endocoloniales.

Malgré son abolition officielle au début des années 1960, l'État français a reconduit secrètement l'emploi de la contre-insurrection pour maintenir l'ordre dans les postcolonies et les États sous-traitants du pré carré françafricain, depuis les guerres d'indépendance jusqu'à nos jours. De nouvelles expérimentations intérieures de la mécanique contre-insurrectionnelle sont engagées au début des années 1990 contre les « nouvelles classes dangereuses » engendrées par la « déstructuration de la classe ouvrière» et la ségrégation endocoloniale.

Privée de la « menace soviétique » qui déterminait jusque-là une part importante de son travail, une partie des Renseignements généraux – la police politique dont la gauche avait promis le démantèlement – est redirigée vers les cités. La section « violences urbaines » des Renseignements généraux est créée en juin 1991, quelques jours après le meurtre de Youssef Khaif par le policier Pascal Hiblot et les révoltes du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie. (Youssef Khaif était un militant très impliqué dans les luttes des quartiers populaires et de l'immigration.) Cette nouvelle section des RG va être l'un des piliers de la restructuration de la police politique contemporaine, pour surveiller, traquer, soumettre les politisations autonomes des quartiers populaires. Ses agents vont favoriser la désignation politico-policière d'une « menace » susceptible de justifier la reconduction de leur fonction et l'extension de leurs moyens.

Ils ont d'abord tenté de découvrir, en vain, une « manipulation par l'extrême gauche [...] et la mouvance antifasciste radicale et autonome ». Ils se sont alors attachés à démontrer la « cohérence des "bandes" qui en seraient responsables ».

Confortés par des études sur les street gangs américains (la Direction centrale des renseignements généraux — DCRG — envoie une mission d'étude aux États-Unis dès 1991) et important des méthodes (photos, films, informateurs, etc.) et des conceptions de la surveillance issues du contre-terrorisme sur des groupes qui se rassemblent au bas des cages d'escalier, ils vont essayer d'en construire l'organigramme, en distinguant les « chefs », les « lieutenants », etc., et s'efforcer d'en dégager la division sociale des tâches (« guetteurs », « chauffeurs », etc.108).

Ce protocole de surveillance reproduit les modalités de désignation d'une « organisation politico-administrative » – la fameuse « organisation ennemie cachée dans la population civile » des doctrines contre-insurrectionnelles.

Une nouvelle doctrine a ainsi émergé dans les Renseignements généraux. Conçue par la commissaire Lucienne Bui Trong qui dirigeait la section « Villes et banlieues » des RG, « l'échelle de mesure des violences urbaines » – ou échelle Bui

Trong – répertorie huit stades de développement des « violences urbaines » : depuis des « actes de délinquance commis en bande » jusqu'à « la guérilla urbaine », en passant par le « vandalisme », les « agressions envers des personnels de la fonction publique », les « caillassages et rassemblements hostiles », les « échauffourées et rébellions collectives », puis les « attaques de commissariats », les « mini-émeutes » et enfin les « émeutes durables ». Cette échelle fonctionne sur le même principe que les échelles de contre-insurrection coloniale qui modélisent les stades de développement de la guérilla. Ces dernières identifient généralement cinq à huit phases qui vont de la « propagande subversive » à la mise en place de maquis et de guérillas en passant par les manifestations, les émeutes et l'organisation politique des insurgés. L'échelle Bui Trong a eu une influence considérable sur l'encadrement et la répression des quartiers populaires jusqu'au début des années 2000. Elle a été remplacée par un indicateur national des violences « urbaines » qui recense jusqu'aux occupations de halls d'immeubles. Ces dispositifs diffusent des grilles de lectures de la réalité axées sur la grammaire contre-insurrectionnelle. Ils sont des traces de la mise en œuvre d'une doctrine de pacification intérieure policière d'abord dédiée aux cités dans le courant des années 1990 et révèlent l'expérimentation d'une doctrine de contre-insurrection endocoloniale.

Forger de nouvelles unités « spécialisées »

Pour faire face à l'extension, à l'intensification et à la coordination des révoltes, les commissariats ont d'abord fait appel à des unités répressives extérieures, notamment des CRS. Ceux-ci ne connaissaient pas « le terrain » et « agissaient en unité groupée face à des individus épars, en petites bandes, sans réelle cohérence », comme le constate un commissaire en poste durant cette expérience. Il a donc été décidé de créer de nouveaux types d'unités. Les brigades régionales d'enquêtes et de coordination (BREC) sont alors formées pour faire de « l'antiémeute » tout en s'occupant, en amont, du « renseignement opérationnel ». Elles sont « affectées à la lutte contre les bandes organisées sévissant dans les grands ensembles urbains » en réaction à la « vague de "violences urbaines" qui [s'est] déclench[é]e en France durant l'été 1991 ». Elles sont attachées à la région parisienne pour devenir des « spécialistes » de ce territoire et commencent effectivement à quadriller la grande couronne après les émeutes de Mantes-la-Jolie en 1991. Spécialisés dans la filature et dotés de matériel de haute technologie pour faciliter les écoutes et la surveillance, les membres des BREC doivent s'infiltrer secrètement dans « la population », ils emploient des « indics », interviennent masqués et ne peuvent donc être accusés d'aucune exaction ; ils se donnent pour mission de « voir sans être vus ». Ces « forces spéciales », employées contre des « bandes organisées » dans les cités, sont des « unités de police paramilitaires » conçues pour optimiser une dépense de forces en terme d'occupation et d'intervention, et inspirées par la logique contreinsurectionnele.

En mai 1992, Pierre Bérégovoy accède au poste de Premier ministre et désigne « l'insécurité urbaine » comme cible principale de son gouvernement. Paul Quilès, ancien ministre de la Défense, né en Algérie et formé à la contre-insurrection durant la guerre coloniale, est nommé au ministère de l'Intérieur. Il fournit un « plan d'action

immédiate pour la sécurité urbaine » basé sur le renforcement de la présence policière dans les « zones urbaines les plus touchées par l'insécurité au quotidien », en assurant « un quadrillage dissuasif du terrain ». Ce vocabulaire tiré des doctrines de pacification militaire permet d'accompagner le développement d'unités spécialisées dans le maillage territorial. Fin 1992, une brigade de répression des actions violentes (BRAV) est formée à Lyon. Spécialisée pour agir dans les « zones sensibles » de la région, elle est dotée de nouveaux matériels « plus performants » et assez mobile pour « le démantèlement de bandes, l'identification et l'interpellation de casseurs en situation de maintien de l'ordre dépassé ».

Charles Pasqua revient au ministère de l'Intérieur en mars 1993. Il a lui-même été un praticien et un technicien politique de la contre-insurrection et a déjà participé, pendant la guerre d'Algérie et tout au long de la Ve République, au développement des formes intérieures et parapolicières de « guerres antisubversives ». Le 3 avril 1993, il déclare : « Les malfaiteurs n'ont pas de la justice la crainte qu'ils devraient avoir. Je souhaite que la justice se montre ferme, très ferme, de façon à ce que dans ce pays les honnêtes gens soient rassurés et les malfaiteurs inquiétés. » Dans la semaine qui suit cette déclaration, les brutalités policières se multiplient et au moins cinq morts du fait de la police sont répertoriés en quelques jours. Le 6 avril, Makomé M'Bowole, 17 ans, est tué « à bout touchant appuyé » dans le commissariat des Grandes Carrières à Paris. Le 12 avril, Pasqua annonce : « Les Français veulent plus de sécurité. Ils n'en peuvent plus des multiples atteintes à la paix et à la tranquillité publiques qui empoisonnent leur vie quotidienne. Nous avons ensemble un formidable défi à relever. Je compte sur votre total engagement au service de cet objectif prioritaire. » Le lendemain de la diffusion de ce message, deux jeunes sont tués par la police. Le premier à Wattrelos d'une balle dans la tête, l'autre qui succombe au commissariat d'Arcachon après avoir été tabassé. C'est dans ce contexte que Charles Pasqua transforme les cadres juridiques en restructurant le système de la violence policière. Sa loi du 24 août 1993 renforce les prérogatives policières et les contrôles spécifiques pour les étrangers ; elle pose que, « en dehors de tout contrôle d'identité, les personnes de nationalité étrangère doivent être en mesure de présenter les pièces ou documents, sous le couvert desquels elles sont autorisées à circuler ou à séjourner en France, à toute réquisition ». Cette disposition juridique marque une rupture dans la pratique du contrôle policier : pour savoir si quelqu'un est étranger, il faut lui avoir demandé ses papiers et donc contrôler les personnes susceptibles de l'être dans l'imaginaire des policiers. C'est le point de départ d'une industrialisation du contrôle policier des damnés intérieurs. Une application néolibérale, sécuritaire et endocoloniale du quadrillage contre-insurrectionnel.

Montages antiterroristes

Ce processus de transfert a pris une voie parallèle au milieu des années 1990, à travers l'*antiterrorisme*. Sous l'autorité de Charles Pasqua, plusieurs montages médiatico-policiers typiques de la mécanique contre-insurrectionnelle ont permis de mettre en œuvre des séries de perquisitions et de rafles surmédiatisées dans des quartiers populaires. En mettant en scène la purge des « islamistes des cités » dans le cadre de la « lutte contre le terrorisme islamique », l'État a commencé à expérimenter le

transfert des techniques « antiterroristes » pour l'encadrement des quartiers populaires.

Le 9 novembre 1993, un vaste coup de filet « anti-islamiste » organisé par les services de Charles Pasqua aboutit à l'arrestation de quatre-vingt-huit militants ou sympathisants de la « Fraternité algérienne en France » (FAF), une organisation proche du Front islamique du salut. L'opération Chrysanthème est la « plus grande rafle d'opposants algériens organisée en France depuis le 17 octobre 1961 ». Ils obtiendront tous un non-lieu en juillet 2000, le magistrat antiterroriste Roger Le Loire ayant fini par établir que les « documents accablants retrouvés au domicile du principal suspect », Moussa Kraouche, provenaient directement des services de police. Le juge évoque une « construction de preuves pure et simple ».

En août 1994, le ministre de l'Intérieur engage une autre rafle hexagonale et fait interner vingt-six « présumés islamistes » – déjà surveillés par la DST – dans une caserne désaffectée de l'Aisne, sous les objectifs des caméras de télévision. Ils n'ont commis aucun délit, sont en situation régulière et seront pour une partie d'entre eux expulsés au Burkina Faso. Leur culpabilité n'a jamais été établie depuis. Dans le cadre de cette affaire des « islamistes de Folembray », le ministère de l'Intérieur lance une opération de contrôles d'identité sans précédent dans les « quartiers sensibles » (27 000 en deux semaines). Dans la nuit du 8 au 9 août 1994, « plus de 500 CRS, gardes mobiles et policiers ont effectué 1 345 contrôles de véhicules et 2 562 vérifications d'identité, principalement sur les axes des quartiers Nord de la capitale, où vit l'essentiel de la communauté musulmane installée à Paris. » Des opérations similaires ont également lieu en province, dans l'agglomération lyonnaise notamment, « où la police a renforcé sa surveillance des bâtiments publics et des points dits "sensibles" suite aux instructions du ministre de l'Intérieur « demandant une vigilance accrue à l'égard du terrorisme islamiste ». Le 10 août 1994, sur RTL, il reconnaît que les contrôles « ne visent pas particulièrement les milieux intégristes islamistes » mais « si on ne va pas à la pêche, on ne prend pas de poissons. »

L'ère Chevènement

À partir du milieu des années 1990, des officiers de l'armée française ont commencé à réassumer l'emploi de la contre-insurrection à l'intérieur. Sur le territoire national, c'est le début de l'activation ininterrompue du plan Vigipirate, qui permet d'organiser un quadrillage militaro-policier des grandes villes, fluctuant mais continu. Ce dispositif d'exception permanent associe des militaires initiés aux dernières techniques de « contrôle des foules » et des policiers expérimentant de nouvelles techniques de maintien de l'ordre.

L'intensification de l'occupation policière des quartiers populaires prend un nouveau départ avec le retour de la « gauche » aux manettes de la police. Le 6 juin 1997, Jean-Pierre Chevènement est nommé ministre de l'Intérieur. Il avait commencé sa carrière comme chef de cabinet du préfet d'Oran en Algérie et avait été ministre des Armées à la fin des années 1980. Il crée 35 000 « emplois jeunes » dans la police pour « renforcer nos moyens sur la voie publique », dans les quartiers « où les effets du chômage, de la désespérance et de l'affaissement du contrat social s'appellent incivilité, délinquance, drogue » et pour se situer « à l'avant-garde du combat contre la décomposition sociale ». Ces forces permettent d'occuper massivement les rues

pour un coût réduit et ont l'intérêt d'employer une fraction du prolétariat pour le contrôle des classes populaires. Le ministre de l'Intérieur assure qu'« il n'y a pas sur notre territoire de cité interdite ». Le 11 mars 1998, il adresse une circulaire aux préfets désignant 1 200 « quartiers sensibles » recensés par les Renseignements généraux : « Les violences urbaines ont plus que quadruplé entre 1993 et 1997. Elles se sont aggravées dans la mesure où des agressions s'accomplissent de plus en plus, non seulement avec des armes blanches, mais aussi avec des armes à feu. » Xavier Bertrand, le directeur général des RG, exhorte alors publiquement à « la reconquête citoyenne des quartiers ». Dans les pas de ses prédécesseurs, le ministère de l'Intérieur fixe comme objectif la « suppression des zones de non-droit » par l'envahissement policier.

Le schéma tactique du commissaire Felkay

Au cours des années 1990, le commissaire Michel Felkay a été chargé de surveiller, de contrôler et de réprimer dans les cités de la banlieue parisienne (à Bezons, Bagneux, Chatillon, Montrouge et Colombes), puis il est devenu chef de la BAC de nuit à Paris. Il a participé à la mise en œuvre d'un modèle de « pacification » qu'il juge « efficace » pour les cités, combinant des dispositifs d'occupation et des techniques de choc.

Le commissaire Felkay a conçu son modèle tactique à travers les alternances gauche-droite et explique qu'il s'est inspiré « des huit indicateurs mis en place par le Service central des renseignements généraux, section ville et banlieues, et plus particulièrement de l'excellent travail de Lucienne BuiTrong» :

Suivant la gravité de la situation, six types d'intervention de la police sont possibles. La difficulté consistera à employer le « bon type d'intervention au bon moment ». Se tromper pourrait soit provoquer une aggravation par laxisme, soit provoquer une aggravation de la situation par provocation. Par exemple, employer des compagnies républicaines de sécurité en sécurisant dans les cités relève de « l'éléphant dans un jeu de quilles ». Nous avons vu à quel point le climat était sensible et délicat pour éviter de commettre de telles erreurs. Nous distinguerons donc six emplois possibles : la présence simple de forces de police, la présence active, la présence groupée, la présence dissuasive, l'action judiciaire non visible, l'action judiciaire et de maintien de l'ordre.

La première phase de « présence active » est menée par des patrouilles chargées « à la fois de sécuriser et d'intervenir en flagrant délit ». Vient ensuite la « présence groupée » qui consiste à « employer des forces en tenue de gardien de la paix (et non de combinaison de maintien de l'ordre) dans un périmètre donné ». À ce stade interviennent des « unités légères de sécurité », « mobiles », pour « entrer en contact avec la population », c'est-à-dire pour mener des contrôles d'identité par petits groupes de cinq à six policiers. Dans la phase suivante, la « présence dissuasive », on positionne un car de police avec des effectifs de maintien de l'ordre à proximité, pour avertir, mais sans trop approcher pour ne pas provoquer outre mesure.

L'objectif est de signifier à la population que des forces de police peuvent être employées à tout moment pour rétablir l'ordre. Choisir un emplacement adéquat pour placer le car est délicat : si une cité est « fermée », il faut se trouver non loin de la sortie, tout en étant bien visible de ces habitants. S'il s'agit d'une barre d'habitations, ce car devra se disposer à une distance suffisante pour éviter d'éventuels projectiles.

Vient ensuite une phase d'« action judiciaire non visible » pour arrêter des « suspects » en évitant de susciter la contre-attaque. Il s'agit d'effectifs civils qui font des perquisitions à domicile et à l'aube. « Cette action "a posteriori" peut permettre soit de dégonfler une situation trop explosive, soit d'identifier précisément, après quelques heures, les auteurs et complices d'infractions. » « L'action judiciaire et de maintien de l'ordre visible », c'est-à-dire la projection combinée de toutes les forces adaptées à l'« antiémeute », constitue la phase ultime de cette échelle tactique de contre-insurrection de basse intensité. Tout au long de celle-ci, les médias doivent être chargés du travail d'action psychologique. « Les images télévisées colportant des véhicules incendiés, des scènes de pillages et rediffusées plusieurs jours de suite, confortent les auteurs dans leur rôle de révolté. Les images doivent bien entendu être montrées mais globalement (successivement : attaque contre la police, incendies, réponse de la police) et à petites doses. »

Le commissaire Michel Felkay a expérimenté un schéma tactique basé sur le nivellement de la tension policière. Il montre que la police recherche des manières d'encadrer précisément et rationnellement les conditions de développement des révoltes : façonner un espace-temps où les rapports de force lui restent favorables (couvre-feu, quadrillage, etc.), orienter les affrontements vers des formes qu'elle maîtrise.

Le commissaire Felkay expose une autre mécanique fondamentale de cette expérimentation. Il fait valoir l'emploi coordonné d'une police « de proximité » et d'une police « d'intervention ». Il résume le rôle décisif que joue l'îlotage dans une tactique de contre-insurrection intérieure.

La hantise d'une démocratie est l'existence de « zones de non-droit », c'est-àdire des zones où certains habitants font régner leur droit propre différent des règles nationales. C'est pourquoi la police chargée de les faire respecter doit, sans agressivité ressentie par ces habitants, les habituer à sa présence. Les patrouilles du corps urbain sont les moyens les plus immédiats. À celles-ci s'ajoute l'îlotage mais non cantonné (comme trop souvent) dans une simple mission de contact avec différents partenaires au gré d'une patrouille, mais tendu vers une action pour un îlotage opérationnel. Observateur privilégié d'un quartier où il est connu et reconnu, l'îlotier fait savoir à certaines personnes ou certaines associations que, pour exercer une présence, il a besoin d'être informé par eux de tous faits ou présomptions de nature à lui permettre d'exercer encore plus efficacement sa fonction. [...] Par sa présence quotidienne, il est « informé prioritairement du climat d'une cité et peut, préventivement, ponctuellement désamorcer un conflit. Quel que soit son rôle, la présence d'un îlotier habitue à la notion d'ordre. L'îlotier est alors le « garde-fou » évitant à cette partie de la population d'oublier que des règles nationales existent et peuvent toujours être utilisées à leur encontre. Par sa présence, il prévient la commission d'actes d'incivilités ou délictueux ; par son action, il obtient des renseignements exploitables ou non, et peut réprimer.

Les dispositifs d'occupation et de maillage des quartiers populaires par une présence policière visible ont fortement marqué la conscience communautaire de l'oppression. Cette forme de quadrillage contre-insurrectionel quotidien est en expérimentation constante, car elle produit les conditions d'extension de polices « antiémeutes » et de « contrôle des foules ».

Des apprentis sorciers de la tension

L'ancien gardien de la paix Erik Blondin rapporte dans ses carnets la préparation d'une opération dans une cité du Xe arrondissement de Paris, le 25 janvier 2001. Il décrit une intervention apparemment classique, basée sur le nivellement de techniques de choc, suite à l'attaque d'une patrouille quotidienne :

Le commandant du service de voie publique réunit les unités « répressives » de la police urbaine de proximité. Les îlotiers, le groupe de soutien aux îlotiers, les VTT sont réunis dans la salle d'appel avec leurs gradés pour préparer une action concertée dans une cité de l'arrondissement. La veille, des policiers du « service général » y ont été pris à partie par une bande d'une quinzaine de jeunes, lors de l'interpellation de deux d'entre eux pour outrage et rébellion. Le car de police a été pris d'assaut, des jets de pierre ont fait voler une vitre en éclats, et seules la rapidité et l'efficacité du chauffeur ont permis à l'équipage de se dégager. [...] La mission consiste à se déployer dans la cité et à contrôler tous les jeunes. La consigne est de ramener le plus de monde possible au poste. Pour cela, il faut un motif. Un gardien de la paix interroge : « Si on tombe sur des jeunes qui font rien, qu'est ce qu'on fait ? »

Prenant de vitesse le commandant, un gradé lance : « Cris et vocifs ! » Il veut dire qu'il faut verbaliser pour « cris et vociférations », qui est une infraction couramment utilisée pour ne pas partir « les mains vides » lorsqu'une vérification ne se passe pas très bien, mais que le jeune n'a pas commis de délit. C'est aussi devenu un substitut à l'« outrage à agent de la force publique ». [...] L'intervention du gradé démontre que, dans son esprit, on peut à tout moment trouver le cadre légal permettant la verbalisation. Un peu de provocation suffit généralement.

Le commandant intervient : « S'ils font rien, vous les contrôlez quand même. S'ils n'ont rien sur eux, c'est bon, vous laissez! Mais s'ils ont même une crotte de nez, vous serrez! Détention de stupéfiants, donc au poste! » Les effectifs sont en colère pour ce qu'ils ont subi la veille et attendent du commandant un soutien total. Ce dernier s'investit dans un discours très clair. Fermeté, usage de la force si nécessaire. Les policiers sont rassurés, cela se lit sur leurs visages. Le commandant serait-il inquiet sur l'interprétation de ses propos? Il ajoute : « Mais attention, une fois l'individu interpellé, que ce soit sur la voie publique, dans le car ou au poste, on y touche plus! Il insulte, il nous crache dessus : on fait la procédure d'outrage... Mais on y touche plus! »

Ce récit illustre le rôle fondamental que joue la gestion institutionnelle de l'agressivité policière dans l'expérimentation d'une contre-insurrection endocoloniale. Il montre comment les petits chefs de police tentent de maîtriser rationnellement ce qu'ils appellent « la provocation » pour ne pas donner prise à des contre-attaques difficiles à contenir. Il décrit la banalisation d'une gestion rationnelle et légale des pulsions

féroces et du psychisme collectif des policiers. Loin des fictions qui dépeignent les policiers en « experts » de méthodes qu'ils maîtriseraient précisément, il met en évidence la grande imprécision et les marges d'improvisation laissées par les petits chefs à l'interprétation de leurs agents exaltés. L'expérimentation d'un schéma contre-insurrectionnel tient autant à la transmission hiérarchique d'une doctrine plus ou moins formelle qu'à la production d'un imaginaire collectif qui conduit les impulsions coercitives des policiers dans une direction plus ou moins définie. Lors d'une intervention visant à « sécuriser la cité » en 2005, un brigadier-major galvanise ainsi ses troupes en criant : « On a perdu la guerre d'Algérie. Il y a quarante ans, on a baissé notre froc. C'est pas aujourd'hui qu'on va le baisser à nouveau. Pas de prisonnier, on trique ! » S'en suit le tabassage en règle de deux Turcs. »

La bataille de La Reynerie

À la fin des années 1990, certaines révoltes soumises aux premiers modèles de contreinsurrection donnent lieu à des batailles où les forces de l'ordre sont mises en difficulté plusieurs jours de suite dans la rue. La bataille de La Reynerie est caractéristique d'une première rupture dans la forme et l'intensité des affrontements.

Le 13 décembre 1998 vers 3 heures du matin, deux policiers, le brigadier Henri Bois et un auxiliaire de police de 20 ans, contrôlent deux suspects dans une voiture, boulevard Déodat-de-Séverac à Toulouse. Alors qu'ils tentent de s'enfuir, les policiers tirent deux fois à balles réelles dans leur direction puis s'en vont sans signaler à leur hiérarchie qu'ils ont fait usage de leurs armes. Ils laissent Habib Ould Mohamed – dit Pipo – gisant dans son sang. Au matin, une habitante du quartier découvre le jeune homme de dix-sept ans mort au pied d'un véhicule, à 120 mètres de l'endroit où la police a tiré. Habib, lycéen de La Reynerie (Grand Mirail), a reçu une balle à bout portant qui lui a perforé le poumon.

La nouvelle se répand dans la journée. À 18 heures, plusieurs centaines de jeunes, rassemblés sur les parkings de la rue de Kiev, se dirigent vers le poste d'îlotage. Ils brûlent des poubelles, attaquent l'antenne de police, le métro Reynerie, la CAF et un commerce, en brisant les vitrines, en allumant des feux ou en tentant de détruire le mobilier urbain. Des voitures sont incendiées. Une compagnie de CRS est alors déployée sur le boulevard. À 19 heures, près de deux cents jeunes repoussent et mettent en fuite les policiers postés au carrefour de la rue de Kiev et de la zone industrielle Babinet.

Un autobus est arrêté, vidé de ses passagers, poussé jusque dans la rue de Kiev, mis en travers et incendié. Les voitures en feu se multiplient sur les parkings. À 20 heures, trois compagnies de CRS (420 policiers actifs hors officiers) et un escadron de gendarmes mobiles (120 militaires) sont déployés rue de Kiev. Les affrontements durent jusqu'à 23 heures.

Le lendemain, lundi 14 décembre 1998, une manifestation de collégiens de La Reynerie, rejointe par des habitants, fait le tour des quartiers à proximité (Bagatelle, La Faourette) en scandant « Habib », « Pipo » (son surnom) ou « Police assassins ». Des affrontements éparpillés ont lieu dans la journée. À partir de 17 heures, ils se multiplient et s'étendent à d'autres quartiers populaires de Toulouse. Des incendies démarrent à Bagatelle, Empalot, La Faourette et aux Minimes ; des rassemblements se forment devant les commissariats de Bellefontaine et Bagatelle, défendus par de

lourds dispositifs. Les affrontements et les incendies s'étendent encore jusque tard dans la nuit. Deux policiers sont blessés légèrement.

La famille de Habib porte plainte le matin suivant pour « homicide volontaire et omission de porter secours ». Elle appelle au calme. Une manifestation de lycéens du Mirail se rend jusqu'à la préfecture. Près de 3 000 personnes défilent. À 17 heures, à la sortie des écoles, des policiers tirent sans raison apparente des grenades lacrymogènes et des grenades détonantes, semant la panique parmi les enfants et leurs familles. L'annonce de la remise en liberté du brigadier Henri Bois déclenche la reprise des affrontements vers 20 heures. Une concession de Renault est attaquée dans la zone industrielle Babinet et quelques voitures à La Reynerie. Les affrontements prennent un tour très violent vers 23 heures. Cinq compagnies de CRS, trois escadrons de gendarmerie et des dizaines d'agents de la BAC de Toulouse et de Marseille encerclent le quartier. Les habitants révoltés chargent à coups de cocktails Molotov et de pierres. Plusieurs témoignages attestent que les policiers chantent « On est les champions » et qu'ils tirent des grenades dans les coursives des immeubles pour enfumer les étages et faire taire les habitants qui les insultent.

Le même scénario se répète le jour suivant. Plusieurs voitures béliers sont jetées contre des commerces et des bâtiments publics à différents endroits de la ville. Les derniers incendies ont lieu le jeudi 17 décembre. Le lendemain, le ministre de la Ville, Claude Bartolone, vient au Mirail pour une table ronde de vingt minutes, dans un local avec quelques habitants triés sur le volet, loin de la rue de Kiev et déclare : « On peut relancer la politique de la ville ».

La bataille de Dammarie-les-Lys

La « bataille de Dammarie-les-Lys » constitue une seconde expérimentation fondatrice de la contre-insurrection médiatico-policière.

Le 17 décembre 1997, Abdelkader Bouziane, 16 ans, dont plusieurs habitants racontent qu'il était harcelé depuis longtemps par des policiers de la BAC, est pris en chasse alors qu'il conduit la voiture de sa mère. Il évite un premier barrage, puis des policiers lui tirent quatre fois dessus au niveau de Fontainebleau. La première balle le touche à la nuque et le tue. S'ensuivent plusieurs jours de révoltes et d'affrontements avec la police dans le quartier. Convaincus de la nécessité de s'auto-organiser face à la police mais aussi face aux discriminations et à la ségrégation, des habitants de Dammarie-les-Lys créent l'association Bouge-qui-bouge. Elle subit constamment les agressions des policiers.

En mai 2002, Xavier Dem, un autre habitant de Dammarie-les-Lys, est suspecté par des policiers de leur avoir tiré dessus. Ces derniers l'abattent d'une balle dans la tête. Le soir même, plusieurs compagnies de CRS sont envoyées encercler le quartier. Mohammed Berrichi, le frère du président de Bouge-qui-bouge (Abdelkader Berrichi), investi dans la lutte contre les violences policières et bien connu des policiers, est pris en chasse en scooter par la BAC. Son véhicule chute et le conducteur meurt. Selon plusieurs habitants, il a été victime d'une provocation délibérée visant à embraser la cité sous les projecteurs des médias. Pour ne pas y céder, l'association et une partie des habitants décident d'empêcher les confrontations physiques entre les jeunes et la police et incitent à organiser la défense sur le mode de la contre-information pour rétablir la vérité. Ils rédigent un tract intitulé « la BAC tue

encore, la justice couvre toujours ». Le 25 mai, plusieurs militants qui diffusent le tract sont interpellés et dans la soirée, le quartier est une nouvelle fois bouclé par les CRS, tandis que la BAC cerne la barre du Bas-Moulin où vit la famille Berrichi. La nuit venue, des banderoles sont accrochées sur la façade du bâtiment et des slogans sont inscrits pour dénoncer la violence policière, la BAC, l'impunité judiciaire et rappeler la mémoire d'Abdelkader, Xavier et Mohamed. Le préfet rend hommage « à la maîtrise et au professionnalisme de la police soumise depuis plusieurs jours à de multiples provocations ». Il insiste sur le fait « inacceptable qu'un petit groupe de personnes s'arrogent le droit de vouloir faire la loi par la peur et tentent de soumettre la population d'un quartier à des pressions fortes, avec visiblement l'intention d'y conquérir un territoire pour y établir un trafic ». Il annonce alors la mise en place d'un Groupe d'intervention régional (GIR) avant la fin de la semaine suivante. Le Syndicat national des policiers en tenue (SNPT) dénonce lui aussi les inscriptions et les banderoles sur la façade de la barre du Bas-Moulins, qui constitueraient des « appels à la haine antiflics ». Le syndicat appelle à une manifestation de policiers pour le 2 juillet. Le lundi 24 juin vers 6 heures du matin, 200 CRS encerclent la barre, des tireurs d'élite du RAID sont postés sur le toit d'un supermarché face au bâtiment. La police procède au premier grand ravalement de la façade depuis son édification pour retirer les banderoles et nettoyer les tags ; elle mène un vaste contrôle d'identité des résidents de la barre, puis fouille et met à sac le local de l'association Bouge-quibouge. (Ces mesures ont été rendues possibles par la loi de Sécurité quotidienne mise en place en 2001 par le gouvernement Jospin.) En début d'après-midi, des CRS chargent un attroupement à proximité de la barre et interpellent trois personnes, dont un mineur, pour « outrage et rébellion ». En fin d'après-midi, l'office départemental des HLM, dirigé par le maire UDF de La Rochette, signifie à Bouge-qui-bouge l'expulsion de son local. Jeudi 27 juin, dans un communiqué de presse, Jean-Claude Mignon, maire UMP de la ville, qualifie les militants associatifs de « petits terroristes de quartier », « petits groupes d'individus encadrés par le MIB, les associations Bouge-qui-bouge et Dammarie-les-Lys/Melun », dont le but est de « faire échec à toutes les actions des institutions et de la police afin de continuer leurs méfaits en toute impunité ». Il leur est imputé des vols de matériel et un « attentat » à la voiture bélier. Le maire ajoute que « les locataires de la rue du Bas-Moulin sont pris en otages par des individus en rébellion contre la République et la France ». Cette grille de lecture calquée sur la rhétorique contre-insurrectionnelle trouve son apogée le mercredi 10 juillet, sur France 2, dans une déclaration de Nicolas Sarkozy :

Les forces de l'ordre doivent reconquérir le terrain qui a été abandonné. Prenons un exemple. Il y a une cité, à Dammarie-les-Lys, où la police et la gendarmerie n'avaient plus le droit de cité, justement. On y avait peur depuis des années. Le GIR de Seine-et-Marne y a été, il y a quelques jours. Ça a été décevant sur le plan pénal. Mais pour ceux qui y habitent, et l'immense majorité sont des gens honnêtes qui ne demandent qu'une seule chose, c'est vivre tranquillement. Tout d'un coup ils se sont dit, on n'est plus abandonnés.

Six jours plus tard, le 16 juillet, débutent à l'Assemblée nationale des débats relatifs à la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure, renforçant les capacités d'encadrement et de harcèlement policiers ainsi que les possibilités

d'interpellation et de mise en détention. Dammarie-les-Lys a été sélectionnée comme une scène répressive, pour préparer les esprits au vote de la nouvelle loi sur la sécurité intérieure.

Le 18 juillet 2002, la Cour d'appel de Paris donne raison à l'association : le local doit être restitué le 29 juillet. Mais le 27, vers 10 heures, il est détruit par un incendie volontaire, comme a fini par le reconnaître la police judiciaire. Persuadée que la destruction était le fait de policiers radicalisés, Bouge-qui-bouge porte plainte contre X pour dégradation et incendie volontaires.

Un mouvement de résistance collective a pris forme de 1998 à 2002 à Dammarie-les-Lys. Un militant de Bouge-qui-bouge raconte :

Pour aller loin, même l'émeute est une action politique. Une réaction collective de ras-le-bol contre la hagra (le mépris). Cette violence ne résout peut-être rien mais à certains moments, elle est utile. Nous on assume qu'en 1997, à la mort d'Abdelkader, on a réagi très violemment et c'était légitime. L'année dernière, après la mort de Mohamed, on avait plus d'expérience, on était devenus des vrais militants. On s'est dit qu'il y avait aussi d'autres moyens d'agir et de mobiliser les habitants du quartier. On a manifesté, on a fait en sorte qu'un maximum de gens prenne conscience de ce qui se passe dans nos quartiers. Et en faisant comme ça, malgré le fait qu'aucune voiture n'ait été brûlée, aucun policier blessé, la répression policière a été beaucoup plus violente en 2002 qu'en 1997, notamment contre les militants de Bouge-qui-Bouge, de H2B ou du MIB.

Malgré les carnages sociaux qu'elle a provoqués, la contre-insurrection médiaticopolicière n'a pourtant pas été capable de soumettre le quartier de la Plaine-du-Lys.

Construire l'état d'exception juridique

Tout au long des années 2000, les gouvernements de « gauche » et de « droite » ont mené alternativement une offensive pour étendre l'état d'exception juridique qui permet d'expérimenter la contre-insurrection endocoloniale. Entre 2001 et 2009, 17 lois portant sur la « lutte contre l'insécurité » sont votées les unes après les autres, au nom de la « lutte contre le terrorisme », « la délinquance des mineurs », « la criminalité » ou « l'immigration clandestine ». Elles favorisent l'extension et la diversification des formes contemporaines de la violence policière. En 2001, le gouvernement Jospin fait voter la loi de sécurité quotidienne (LSQ) qui pose les bases d'un vaste programme d'intensification du contrôle des classes populaires par le redéploiement des forces de l'ordre et l'extension de leurs champs de compétences : la loi rend passible de prison le refus de donner son ADN, étend la possibilité des fouilles pour les agents de police et les agents de sécurité, autorise la police municipale à intervenir dans les cages d'escaliers sous certaines conditions, étend les possibilités de perquisition... Deux ans plus tard, la loi pour la sécurité intérieure – dite loi Sarkozy – de février 2003, par un article rendant illégale l'occupation des halls d'immeubles, a démultiplié les possibilités de harcèlement policier dans les quartiers. Comme la loi sur les contrôles d'identité, elle va permettre de valider des pratiques mais aussi de stimuler leur systématisation. D'autres lois ont permis d'intensifier la productivité répressive. La loi du 9 mars 2004, dite Perben II, en instituant un régime spécial pour la « délinquance organisée » a ainsi permis d'arrêter des groupes entiers, de prolonger les gardes à vue, de les étendre aux mineurs de plus de 16 ans et d'empêcher tout regroupement dans la rue.

Une ingénierie de la tension

L'expérimentation d'une contre-insurrection médiatique et policière a mis en œuvre une tactique de la tension : un programme de renforcement autoritaire basé sur « la provocation », c'est-à-dire l'agression délibérée, la fabrication médiatique, politique et policière d'une menace et son attribution à un ennemi de convenance.

Ces formes de tension produites par la conquête des banlieues et la guerre à la criminalité sont saisies rationnellement par les grands, moyens et petits chefs policiers. Claude Guéant, ancien grand patron de la police nationale, résumait en 2006, en plein mouvement social : « Vous savez, la France, à cause peut-être de sa tradition de désordre public, a une habitude de faire face. De faire en sorte que les forces de l'ordre repoussent. Dispersent. [...] Ça donne lieu, en fait, à des affrontements. » Cette compréhension rationnelle des logiques inhérentes aux techniques d'agression spectaculaire s'observe aussi chez des chefs de grade intermédiaire. Un commissaire d'une circonscription du 93 résume la banalisation de la « provocation » comme mode de gestion des « populations sensibles ». « C'est vrai que ces contrôles sont abusifs et je comprends qu'aux jeunes, ça leur pèse [...] Mais c'est une espèce de jeu. Moi je suis le flic, je vais te contrôler. Toi, t'es le présumé coupable, tu te fais contrôler. Il faut bien admettre que ca ne sert à rien, sauf à perpétuer le climat malsain entre les policiers et les jeunes. » Un ancien policier du renseignement intérieur s'interroge sur l'emploi de ce qu'il appelle explicitement une « stratégie de la tension en banlieue » : « Est-ce qu'elle [la police] doit faire « appliquer la loi partout ou est-ce que, dans son intervention, elle doit s'efforcer de ne pas provoquer plus de désordre que le désordre qu'elle entend réprimer ? ». Un ancien officier interviewé en octobre 2005, juste avant la grande révolte, déclare au sujet de l'impact social des politiques sécuritaires :

C'est pas tellement là qu'il y aura des problèmes. Mais dans certains endroits qui étaient déjà catalogués comme « sensibles », où les gens savent qu'ils sont catalogués « sensibles », il suffit de passer le périphérique il n'y a pas besoin d'aller très loin. Je crois que ça crée des tensions supplémentaires, peut-être même dans certains quartiers de Paris, il y a certains îlots où ça se passe plus ou moins bien. Le policier on sait qu'il n'est là que pour chasser.

On ne peut affirmer que les tactiques de tension sont conscientes et intentionnelles chez tous les policiers qui les pratiquent, mais il faut reconnaître l'existence de stratégies politiques rationnelles, une ingénierie de la tension, impulsée par les classes dirigeantes pour axer la restructuration policière sur le quadrillage et le harcèlement féroce.

Cette tactique de la tension policière dans les quartiers populaires est déjà largement systématisée au début de l'année 2005. Elle va jouer un rôle déterminant dans l'association des colères et des révoltes qui prend forme à l'automne. Par un télégramme aux préfets, le ministre de l'Intérieur annonce en juillet 2005 un « plan de renforcement de la lutte contre les violences urbaines » au deuxième semestre 2005. Le policier François Berger se rappelle du dispositif déployé à La Reynerie. À un habitant du quartier le questionnant sur le bouclage mis en place durant plusieurs mois, il expliquait :

Ce qu'il s'est passé en 2005 ici à La Reynerie c'est qu'il y avait des noyaux très très durs de délinquance, des bandes organisées de voyous, de délinquants, de bandits. Et il n'y avait pas, me semble-t-il, l'outil que nous avons actuellement. Il n'y avait pas ce qu'on a appelé les Uteq, et maintenant les BST. Ce qui veut dire qu'il y avait toujours un gros décalage entre ce que commettaient ces jeunes bandits et les interventions de police. Il y a eu des choix qui ont dû être faits, pour limiter la casse, qui étaient des choix drastiques, très durs. Je sais que vous avez subi une espèce de blocus pendant un certain temps, et c'était très dur à faire passer au niveau des habitants, mais c'était l'outil dont on disposait à l'époque pour essayer d'endiguer ces voitures qui rentraient volées, qui finissaient par flamber, ces rodéos, ces homejacking... Ce n'était pas la meilleure solution mais c'était la solution qu'on avait à portée de main à l'époque. Et on l'a payée cher parce que trois ans après, cinq ans après, vous nous en parlez encore.

Durant cette opération de plusieurs mois, la police s'est permis de tirer régulièrement aux fenêtres, de gazer et de mener des rafles punitives. Les hélicoptères ont survolé constamment le quartier, perturbant le sommeil de tous les habitants durant de nombreuses nuits. Le 17 octobre 2005, Nicolas Sarkozy nomme Christian Lambert, un ancien du RAID, à la direction des CRS et fait diffuser dès le lendemain une circulaire intitulée « Nouvelles modalités de la participation des forces mobiles de la police nationale à la lutte contre l'insécurité et les violences urbaines » qui précise les nouvelles procédures de déploiement de dix-sept compagnies de CRS dans les « quartiers sensibles ». « J'insiste sur le caractère opérationnel de ce plan de renforcement de la lutte contre la délinquance et les violences urbaines qui sera, à ce titre, périodiquement révisé ; la première évaluation est fixée à janvier 2006 après les fêtes de fin d'année », conclut la circulaire du ministre de l'Intérieur. Le 25 octobre, sur la dalle d'Argenteuil, ce dernier officialise le plan de quadrillage permanent des « quartiers difficiles » par les CRS, en affirmant vouloir « débarrasser » la population de la « racaille ».

Deux jours plus tard, le 27 octobre, ce programme est mis en application dans le cadre de la répression des révoltes consécutives à la mort de deux adolescents poursuivis par la police à Clichy-sous-Bois. Mais il est aussi activé dans de nombreuses « zones sensibles », « en prévision ». Ces forces déployées contre des quartiers où il ne se passait rien vont devoir faire face à un large mouvement de révoltes simultanées, atteignant un *point critique* dans les capacités policières.

Le gouvernement Villepin décrète l'état d'urgence le 8 novembre 2005 et le proroge pour trois mois le 15 novembre. Le recours à la loi du 3 avril 1955 « organisant le régime de l'état d'urgence », loi conçue pour permettre la répression

des colonisés en Algérie, comporte une dimension symbolique et mémorielle : le gouvernement normalise la répression en l'inscrivant dans la continuité d'une pacification de l'ennemi intérieur : les « hors-la-loi » d'aujourd'hui sont renvoyés à ceux d'hier. Selon la loi de 1955, la déclaration de l'état d'urgence dépend de la loi de 1938 sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre. C'est une sorte de déclaration de guerre civile partielle, qui permet d'appliquer des dispositifs de guerre sur une partie du territoire sans paralyser tout le pays. La mise en œuvre du couvrefeu sur les « zones sensibles » l'illustre assez précisément. L'état d'urgence permet aux préfets d'interdire là où ils le jugent intéressant, la « circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et heures fixés par arrêtés », d'« instituer, par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé », d'« interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics » et de « prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales ». Il est enfin possible, dans les zones concernées par le décret (l'ensemble des grandes agglomérations françaises), d'ordonner la « fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature », l'interdiction, « à titre général ou particulier, [des] réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre », la réquisition des armes de toute catégorie, l'« assignation à résidence [...] dans une agglomération ou à proximité immédiate d'une agglomération » et « des perquisitions à domicile de jour et de nuit ».

À Gennevilliers, j'ai vécu certains déploiements policiers depuis les cages d'escaliers de la cité du Luth durant « l'état d'urgence ». Une rumeur circulait selon laquelle les premiers feux de poubelles avaient été amorcés par des gens cagoulés venus « de l'extérieur » et qui se seraient enfuis à la vue d'habitants du quartier. C'est une autre génération qui est allée s'affronter avec la police. Mais toutes les classes d'âge ont subi le bruit et la lumière des projecteurs des hélicoptères tournoyant audessus des tours pendant plusieurs nuits consécutives, les gaz et la saturation policière des rues. Le quartier était entouré par des camionnettes jumpers de CRS et des équipes de BAC ou de « voie publique » opéraient à l'intérieur en tirant au flash-ball sur les passants masculins pressant le pas à leur vue. De temps en temps, des pelotons de CRS en formation « tortue » bloquaient la rue principale, puis se mettaient à ratisser le quartier. De nombreuses chasses aboutissant à des tabassages et des arrestations étaient lancées contre des habitants complètement étrangers aux affrontements. C'est arrivé à l'un de mes amis, attrapé alors qu'il revenait du travail. Il a été roué de coups dans un camion avant d'être relâché sans explication.

Un soir, en nous rendant avec trois amis chez un quatrième en dehors du quartier, nous sommes arrêtés par une unité mobile de la police nationale. Les policiers sont nerveux et agressifs, ils nous retiennent une dizaine de minutes et nous insultent en nous menaçant, flash-ball tendu à quelques centimètres du visage. Ils veulent vérifier le contenu de notre bouteille de cola impérialiste, ils semblent persuadés qu'elle cache du carburant car nous n'avons, comme ils disent, « pas le bon profil » (un certain type d'habits et pour mes amis, la peau plus foncée que les policiers). Nous ne haussons pas le ton, conscients de ce qui risque de nous arriver si nous tentons de nous opposer à cette mauvaise parodie de film de guerre. Rassurée par le contenu du récipient, cette équipe nous ordonne de « circuler et d'évacuer la

rue » puis, une fois satisfaite, s'en va chasser d'autres prolétaires et se faire malmener par des adolescents. La répression des révoltes a donné lieu à un gigantesque déploiement de forces dans les grandes et moyennes villes sur tout le territoire national, un exercice général pour l'ensemble des anciennes et des nouvelles unités disponibles. La police a été mise en grande difficulté et les situations où elle a manqué de perdre complètement le contrôle se sont multipliées. Une *grande peur* s'exprime dans la plupart des récits policiers évoquant l'automne 2005. Certains estiment avoir observé un « état limite », « critique » dans les capacités policières. C'est une rupture fondamentale dans l'expérimentation continue d'une contre-insurrection médiatico-policière. Il faut forger un nouveau schéma.

La synthèse établie par la direction des RG à l'issue de cette première expérimentation, intitulée « Des violences urbaines à la guérilla urbaine155 », propose de généraliser l'emploi de l'hélicoptère, la « saturation du terrain par les forces de l'ordre » et d'étendre le principe des couvre-feux municipaux.

Villiers-le-Bel, terrain d'essai du nouveau modèle

La « bataille de Villiers-le-Bel » constitue la première grande application d'un nouveau modèle antiémeute élaboré suite aux révoltes de 2005.

Le 25 novembre 2007, Moushin Sehhouli, 15 ans, et Lakhamy Samoura, 16 ans, sont tués à Villiers-le-Bel, dans le Val-d'Oise, percutés en moto par une voiture de police. Les courses-poursuites et le parechocage sont devenues des techniques d'encadrement quotidien des damnés. Elles appartiennent au répertoire des pratiques que certaines hiérarchies policières tentent parfois — en période critique — de maîtriser par des interdictions de principe. Mais le parechocage des deux-roues est bien une technique de capture jugée efficace, normalisée, instituée, banalisée dans la police des quartiers. « Sur les deux roues, faut avoir l'effet de surprise, il faut fermer le rayon de braquage » raconte un baqueux.

Pendant deux jours, la préfecture fait boucler et tente de paralyser plusieurs quartiers de la ville puis des environs avec des forces de maintien de l'ordre (CRS, gendarmerie mobile). À la version policière propagée par les médias (les jeunes auraient jeté leur véhicule contre la voiture de police) et aux dispositifs d'occupation et d'encerclement « préventifs » répondent des premières contre-attaques. Des unités d'intervention (BAC notamment) sont envoyées pour pénétrer les périmètres clôturés, pour y traquer et capturer des « suspects ». Une combinaison d'étranglement et de provocation, de « coups-de-poing » et de « coups de filet » est mise en œuvre. Des techniques, des matériels et des troupes sont testées contre les quartiers populaires de Villiers-le-Bel : notamment la combinaison d'unités spécialisées et classiques, policières et militaires, antibandes, antiémeutes et antiterroristes (BAC, RAID, GIGN...). Le lieutenant d'une des compagnies de sécurisation – une « force d'intervention rapide » – affectée sur Villiers-le-Bel est en l'occurrence un ancien militaire, formé au *contrôle des foules* au Kosovo.

Sur un principe comparable à celui de la bataille d'Alger, les habitants des quartiers populaires de Villiers-le-Bel subissent une tactique de pacification militaro-policière basée sur des formes de quadrillage et d'action commando de basse intensité. Les cités de la ville sont soumises à une forme de punition collective, un principe directement hérité du droit colonial et qui a structuré toute la répression

jusque dans sa partie judiciaire. Elles sont recouvertes sous des nuages de gaz lacrymogènes, transpercées par des tirs de flash-ball et les viseurs infra-rouge de troupes d'élites héliportées, balayées pendant plusieurs nuits par les projecteurs et le vacarme des hélicoptères.

La révolte de Villiers-le-Bel est restée localisée et n'a duré que deux jours mais son intensité a frappé les esprits aussi fort que les nuits de l'automne 2005. Elle a pris des formes imprévues. Des habitants de plusieurs quartiers de Villiers-le-Bel et des environs (Goussainville, Sarcelles, Cergy, Gargeslès-Gonnesse) ont saboté la mécanique policière. Ils ont déstabilisé l'appareil répressif et de nouvelles fissures sont apparues. Les « experts des violences urbaines », déboussolés, dénoncent à la fois *l'organisation des émeutiers* et leur *sauvagerie*.

C'est pourtant bien l'oppression, le mensonge médiatico-politique et la profondeur des inégalités qui ont déterminé l'autodéfense collective puis les contreattaques simultanées. Le commissaire Jean-François Illy, dépêché sur place peu après le drame, a été roué de coups par des passants. Plusieurs centaines de personnes ont affronté, avec de simples pierres, des boulons ou des cocktails Molotov les compagnies de maintien de l'ordre de la 5e puissance mondiale.

Dans la rue, malgré les dimensions du dispositif, des groupes mobiles ont mis en fuite des unités professionnelles et ont incendié leurs véhicules. Des commerces et des établissements publics ont été dévastés, dont une école, les impôts et une antenne de police. Selon les déclarations des journalistes, des politiciens ou des policiers, sur 650 policiers déployés chaque jour, le nombre de blessés s'étalait entre une soixantaine et près de 120, c'est-à-dire du simple au double. Cinq auraient été « gravement » blessés mais près d'une soixantaine auraient été touchés par « armes à feu ». Ces incohérences trahissent une stratégie politique de criminalisation qui ne se soucie pas de vraisemblance. Les commentateurs ont généralement omis de signaler que les armes employées étaient des carabines à plomb et des chevrotines, rien à voir avec des « armes de guerre ». Ils ont masqué le fait que depuis le milieu des années 1990, il arrive régulièrement que la colère pousse des révoltés à tirer sur la police et que des parpaings, bien plus dangereux qu'un tir de grenaille, tombent sur leurs voitures. Aucun rapport officiel n'a fait mention des dizaines d'habitants blessés, gazés, frappés, ou choqués par des « armes à létalité réduite », l'occupation policière et le harcèlement médiatique.

Le 29 novembre 2007, le chef de l'État annonce à ses troupes le commencement d'une deuxième phase : « Mettez les moyens que vous voulez, ça ne peut pas rester impuni, c'est une priorité absolue. » Pour soigner et consoler ses agents, il doit se saisir de « coupables ». Leur « exécution juridique » doit aussi dissuader les prochaines révoltes. Malgré l'emploi de caméras, la recherche d'ADN sur les canettes de bière ou en récoltant les crachats de la rue, aucune preuve ne permet d'engager des arrestations. Pour pouvoir les justifier, une campagne de délation rémunérée est organisée sur le modèle des anciennes méthodes d'action psychologique issues des pacifications coloniales. Des milliers de tracts incitant à dénoncer des « tireurs » et des « leaders » sont distribués dans les immeubles. L'assurance de l'anonymat et plusieurs milliers d'euros de rémunérations sont promis aux délateurs. Les poubelles de certains immeubles sont remplies de ces papiers. Mais, alors qu'il est particulièrement improbable de distinguer des individus cagoulés, de nuit et sous un déluge de gaz, certains « voisins » auraient « donc transmis les noms de « suspects ».

Ils n'ont officiellement jamais été payés et une liste d'une quarantaine de boucs émissaires de convenance a finalement été adoptée.

Parallèlement, d'autres dispositifs visant à dissocier les habitants ont été mis en œuvre. Des « représentants des jeunes » ont rapidement été désignés par le ministère de l'Intérieur et mis en scène par quelques grands médias. Un rappeur « citoyen » a été reçu à l'Élysée et des « jeunes bien intégrés dans la ville » ont été propulsés par les médias et les partis politiques. Décrits comme le « bon grain » à bien dissocier de l'ivraie, ces personnages qui appellent au « retour au calme » sont mis en scène en opposition avec le « reste des voyous et des tueurs ». Éric, un habitant de Villiers, membre du comité de soutien aux inculpés, résumait la position du collectif à ce sujet : « Pour nous c'est clair : Fuck les partis politiques ! Droite ou gauche, c'est la même salade, on va pas s'allier avec des gens qui travaillent contre nous. Nous, on avance avec le peuple, avec les gens, c'est comme ça qu'on a toujours été. On n'a jamais eu besoin d'eux. Et puis ils auraient du mal avec nous, parce qu'on est quasiment ingérables! » D'Alger à Villiers-le-Bel, la contre-insurrection et les tactiques de tension ne produisent pas de paix sociale comme le proclament leurs promoteurs. Elles alimentent plutôt leur propre extension « en intensifiant les conditions d'oppression qui déterminent les révoltes. Incapables d'obtenir le consentement de « la population » encadrée, elles ont tendance à enliser et étendre les dimensions de la violence, à engendrer des conflits militaro-policiers de longue durée.

Pendant les trois mois qui suivent, une seconde opération de grande ampleur est préparée pour interpeller ceux qui ont été sélectionnés. L'opération est déclenchée le 18 février 2008. Pendant deux jours, plus de mille policiers du RAID, de l'Office central de répression du banditisme (OCRB), de la PJ de Versailles et d'Île-de-France, couverts par de nombreux médias embarqués, ratissent les quartiers à la manière de battues, afin d'empêcher toute circulation, pour frapper les esprits et saturer les rues pendant les perquisitions. En deux « vagues », à six heures du matin, la police judiciaire, protégée de CRS et de membres du RAID, peut ainsi boucler une dizaine d'immeubles à Villiers-le-Bel, monter et emporter plusieurs dizaines de personnes sélectionnées par les policiers dans la région et jusqu'en Seine-Saint-Denis. Cette « très belle opération » selon les mots de la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie, est organisée sur le principe des rafles antiterroristes, banalisées depuis les chasses aux islamistes des années 1990. « J'espère que les habitants comprendront que nous sommes là pour restaurer l'ordre et la paix » précise Marie-Thérèse de Givry, la procureure de Pontoise. Jean-Marie Le Pen souligne que cette opération lui rappelle celle d'un bataillon en Indochine, lorsqu'il était lieutenant dans la Légion étrangère. Un policier en retraite se souvient qu'« hormis pour du simple transport de personnels, la dernière fois que des hélicoptères ont été mis tactiquement à la disposition des CRS, c'était en Algérie ».

Villiers-le-Bel est dès lors sélectionné comme terrain d'entraînement pour tester et développer de nouveaux dispositifs d'occupation, les Unités territoriales de quartier (Uteq) qui auront en charge de quadriller la circulation et la vie sociale sur la « place publique » des « zones urbaines sensibles » et de faciliter la délation anonyme. « Nous n'allons pas faire de l'îlotage pacifique » assure Valérie Moulin, commissaire responsable de l'unité. Les Uteq doivent assurer le « renseignement opérationnel », favoriser le signalement de délits. « C'est sûr qu'on va déranger, mais c'est le but :

l'Uteq est une police offensive » ajoute-t-elle. « L'objectif est de rentrer gentiment dans les quartiers, accompagnés par des renforts, mais juste au cas où. » Ces unités auront la charge de maintenir la pression jusqu'aux procès.

Les Uteq mêlent les principes du quadrillage et de la pénétration, sorte de fusion entre le groupe mobile de harcèlement type BAC et le groupe de maintien de l'ordre type CRS. Ce sont des unités capables d'assurer elles-mêmes les mâchoires et le choc de la tactique de la tension. Maka Kanté, un habitant de Villiers-le-Bel, raconte :

Ils sont là, ils peuvent passer à six ou sept, armés jusqu'aux dents, ils marchent dans la ville, en faisant les cowboys. Ils arrivent, nous on est assis en train de discuter de tout et de rien, on tue le temps. Tu vois huit policiers qui passent et les huit vont s'arrêter en face de nous, j'comprends pas. On m'a souvent parlé des Uteq, mais quand je suis sorti et quand j'ai vu ça, ça m'a étonné. Les gens du quartier y m'ont dit, les huit ils bloquent tout le périmètre. Ils sont là à marcher comme des cowboys, à regarder à droite à gauche. Pourquoi ? La question que je veux leur poser, c'est pourquoi. Ils sont là alors qu'il ne se passe rien de particulier.

Au cours d'une discussion, un après-midi de juin 2009 à Villiers-le-Bel, T. expliquait à propos des Uteq : « Ici c'est pas l'Irak, en Irak c'est la guerre, ici c'est comme en 1941, c'est l'occupation. » Maka Kanté, lui, fait référence à l'apartheid.

Testées à Villiers, les Uteq ont par la suite été étendues à d'autres « zones criminogènes », à Grenoble notamment, où elles déploient le même système de contention et où une révolte puissante a suivi le meurtre de Karim Boudouda, tué d'une balle de la BAC en pleine tête en juillet 2010. Depuis janvier 2011, des brigades spécialisées de terrain (BST) remplacent les Uteq. Elles sont organisées sur le même principe.

La bataille de Villiers-le-Bel a permis de poser les bases d'un modèle d'encadrement centré sur des principes contre-insurrectionnels : la saturation policière en journée et l'encerclement constant du quartier, l'emploi d'unités et de matériels paramilitaires (drones, hélico, Raid, GIPN...), la collaboration avec les « acteurs civils de la sécurité » pour la « communication publique » et le « renseignement » (services sociaux, municipaux, bailleurs, transports en commun, justice, « grands frères », écoles, associations de quartiers, EDF, Pôle emploi...), et la restructuration du bâti, des accès, de l'éclairage, l'installation de technologies de videosurveillance.

Les retours d'expérience de Villiers-le-Bel ont eu une résonance internationale. Les projecteurs ont été mis sur le renouvellement de cette *excellence* française dans la répression des insurrections urbaines, caractérisée principalement par le fait qu'elle a évité de tuer. Dans les quartiers, cette expérimentation continue d'un système de violence militaro-policière a débouché sur une situation de tension dans laquelle les rapports de force restent très instables.

La contre-insurrection constitue l'un des programmes principaux de restructuration de la police des cités et l'une des principales vitrines françaises sur le marché international du contrôle.

En octobre 2009, le Centre d'entraînement des forces armées au combat en zone urbaine (CENZUB) – où est reconstituée une commune composée d'un centre-

ville historique et de trois cités périphériques – rejouait le scénario de la bataille d'Alger devant des délégations de l'OTAN, en l'appliquant au modèle type d'une cité ségréguée de la France contemporaine. Le but était de réaliser un « maillage du terrain, un travail de renseignement et d'actions après renseignement pour aller récupérer les personnages clés et enrayer des opérations avant qu'elles ne se développent ». Comme le résume le chef de bataillon, la bataille d'Alger constitue un « cas d'école atypique » mais qui « fait partie de la culture française ». Depuis que l'armée nord-américaine fait des « retex » (retour d'expérience) propres sur le cas algérien, l'armée française peut assumer beaucoup plus facilement la réouverture du répertoire contre-insurrectionnel pour rénover le maintien de l'ordre en banlieue, comme le raconte le chef de bataillon Sébastien de Peyret.

Au CENZUB ou au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG), les forces militaires, policières et gendarmiques s'entraînent à partager leurs techniques pour forger des modèles de contre-insurrection applicables au soulèvement des quartiers populaires. Au CNEFG, à Saint-Astier, 13 000 stagiaires suivent chaque année une formation de deux semaines. « Ce stage prépare des escadrons de gendarmerie mobile aux opérations de haute intensité. Cela va du rétablissement de l'ordre au stade ultime, une situation insurrectionnelle avec prise à partie par armes à feu sur les forces de l'ordre » explique le colonel Xavier Lejeune, chef du Bureau « ordre public » à la Direction générale de la gendarmerie nationale. Les exercices de simulation de « violences urbaines » y constituent, selon un autre militaire, « l'apothéose de deux semaines de maintien de l'ordre ». Les organisateurs de ce stage précisent qu'ils s'appuient sur tous les retours d'expériences effectués depuis l'automne 2005.

En 2010, deux textes fondamentaux réactualisent la doctrine de contre-insurrection française et la légitiment à nouveau à la tête de l'État, pour la première fois depuis son abolition officielle au début des années 1960. Le texte fondateur, l'instruction provisoire TTA 117 sur l'emploi de l'arme psychologique de 1957, servait jusque-là de référent officieux aux militaires qui continuaient d'employer la contre-insurrection à l'extérieur. Directement issues des retours d'expérience en Afghanistan et de la rénovation de la doctrine US pour l'OTAN, le FT 13 Contre-rébellion spécifique à l'armée de terre de 2009 et la doctrine interarmées DIA 3.4.4 contre-insurrection publiée par le CICDE en novembre 2010, insistent sur le fait qu'elles s'appliquent « à l'extérieur » pour les « armées », mais les concepts qu'elles réinstituent sont clairement applicables sur tout le continuum militaro-policier :

Une insurrection se définit par les activités d'un groupe ou d'un mouvement organisé, souvent idéologiquement motivé, qui cherche à provoquer le changement politique de l'autorité gouvernant un pays ou une région. Ces activités sont centrées sur la persuasion ou la contrainte de la population en employant la violence et la subversion. [...] La contre-insurrection (COIN) est l'ensemble des activités politiques, économiques, sociales, militaires, juridiques et psychologiques, institutionnelles ou non, nécessaires pour neutraliser une insurrection et répondre aux principaux motifs d'insatisfaction de la population.

Les effets de retour pour l'intérieur ne se font pas attendre, et dès 2011, la notion de « zones grises » permet, une fois encore, à des idéologues sécuritaires d'appliquer les

doctrines militaires aux quartiers populaires, à l'intérieur, considérés comme des « théâtres d'opération des forces de l'ordre ».

Le socio-apartheid

L'application de la contre-insurrection aux quartiers populaires finalise un processus de ségrégation entamé à la fin des années 1970, généralisé au début des années 1990 et industrialisé au début des années 2000. Nous pouvons parler d'un socio-apartheid, c'est-à-dire un système de « mise à l'écart » et de séparation socioraciste, non pas supporté par une structure juridico-administrative explicitement raciste et des périmètres immobiles comme en Afrique du Sud ou en Palestine, mais par un ensemble de discriminations sociales, économiques et politiques ainsi que des frontières symboliques et fluctuantes mises en œuvre par l'action combinée de la police et de la justice, des médias et des institutions publiques. On peut comparer l'emploi du concept de « zone criminogène » et l'histoire du barbelé, ce dispositif fondateur des systèmes d'apartheid qui clôture en dépossédant. En désignant l'espace social et géographique des indésirables comme un milieu hostile, la délimitation de la « zone sensible » détermine une obsession policière qui empêche la libre circulation et la libre organisation des habitants, comme le barbelé avait créé les conditions de la disparition physique et culturelle des Indiens d'Amérique du Nord.

L'ancien commissaire de Toulouse, Jean-Pierre Havrin, résume :

Il y a un discours qui dit « faut pas faire de ghetto », mais si on fait ce genre de manœuvres c'est bien pour en faire un ghetto. Et j'ai pas dit un camp... Mais un endroit où l'on ne peut pas sortir vraiment, où l'on est contrôlé chaque fois qu'on va et qu'on vient, c'est quand même quelque chose qui doit être fortement justifié par une réalité. Par une insécurité qui pourrait exister et non pas par une insécurité supposée qui ne serait due d'ailleurs qu'à l'origine des gens qui sont dans le quartier.

Le socio-apartheid s'incarne dans l'activité des unités de police, il se matérialise par des procédures de contrôle, de surveillance et de répression focalisées sur les non-Blancs en particulier et sur les pauvres en général. L'ancien commissaire lie cette focalisation à une certaine efficacité du contrôle des pauvres :

Devant l'incapacité globale d'un pouvoir à arriver à mettre en place ce qu'il avait promis, la sécurité, le mieux-être des citoyens, on détourne l'attention en désignant un bouc émissaire, qui comme par hasard est un étranger, plutôt bronzé. En désignant des gens qui en plus, par chance – pas pour eux – habitent un territoire identifiable. Eux sont identifiables, le territoire est identifiable, donc on se sert de ce point de fixation pour créer la peur chez les autres et démontrer qu'on a identifié le fauteur de troubles.

Le commissaire Jean-Pierre Havrin, directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Garonne, démissionné par Nicolas Sarkozy en 2003 pour mettre en scène

l'intensification sécuritaire (Havrin s'était fait le chantre d'une « police de proximité et de prévention ») a saisi les logiques de tension contenues dans l'application d'une contre-insurrection médiatico-policière :

On peut se demander si l'emploi de la police de cette façon-là, pour entourer des quartiers, n'est pas pour déclencher quelque chose qui permettra d'alimenter encore la peur, d'employer des moyens de répression plus forts. Au bout d'un moment les gens sont excédés, donc on crée une réaction, avec l'emploi de techniques telles que celles-là ou l'emploi de mots tels que karcher, et après, tout le monde s'étonne que ça explose... enfin sauf ceux qui l'ont créé.

Le commissaire Havrin synthétise le positionnement des fractions de l'état-major policier militant pour développer une légitimation basée sur la séduction, le consentement et la collaboration/corruption. Il se confronte publiquement aux fractions qui promeuvent en particulier l'emploi systématique et intensif de la contrainte et de la peur. Ces oppositions révèlent des luttes internes pour la maîtrise des appareils répressifs et qui recoupent les grandes oppositions entre fractions de gauche et de droite des classes dominantes pour la gestion de l'État. La fraction représentée par le policier Havrin met publiquement en cause le phénomène tout en masquant sa participation décisive à l'extension du maillage territorial. Car sur le terrain des violences policières, les techniques d'occupation et les techniques de choc se mêlent désormais sous tous les gouvernements successifs. Les Uteq mises en place par la ministre de l'Intérieur Alliot-Marie et les BST par son successeur Hortefeux avaient bien, sans le dire, rétabli le principe des « polices de proximité » : l'occupation permanente et le quadrillage constant des territoires populaires. Les dispositifs « de prévention » ne sont en réalité jamais découplés des dispositifs « de répression », ils ne se remplacent pas mais ont tendance à s'accumuler.

Alors que la « gauche de gouvernement » se concentre sur la fabrication de polices d'occupation et sur l'augmentation des effectifs de la police en tant que « service public », la « droite » a plutôt tendance à étendre les polices de choc en favorisant le développement des technologies et de la productivité policière. L'articulation de ces deux idéauxtypes d'ingénierie policière et le relais des factions « de gauche » et « de droite » aux commandes de la police construit une mécanique de tension basée sur des schémas d'extension et d'intensification de la violence policière : des dispositifs de paralysie et de brutalisation simultanée, un schéma typiquement contre-insurrectionnel.

Le socio-apartheid est un système de ségrégation jamais complètement réalisé, impuissant à susciter le consentement, toujours attaqué, transpercé, malmené. « On ne contrôle que si on est en supériorité numérique, sinon ce n'est pas la peine d'y aller, ça part en vrille », résume un policier à la fin des années 2000. Le socio-apartheid est structuré par des stratégies gouvernementales, des considérations tactiques liées aux marges de manœuvre des chefs policiers, et des formes de coercition expérimentées par les agents inférieurs de la police dressés à rationaliser leurs pulsions morbides. Il est en expérimentation constante. Ses frontières sont mobiles, elles sont tracées par des savoirs d'État et des gestes policiers. Cette flexibilité caractérise un système de ségrégation néolibéral en ce sens qu'il doit rationaliser et rentabiliser sa productivité tout en autorisant une mobilité minimale des damnés pour pouvoir les exploiter.

Le géographe Stephen Graham décrit un phénomène comparable à celui qui se développe en France dans la plupart des grandes puissances impérialistes. Il remarque que « la contre-insurrection et les stratégies coloniales internes visent invariablement les zones urbaines cosmopolites où se concentrent les communautés diasporiques et les migrants postcoloniaux. » « Tout ceci, ajoute-t-il, s'accompagne d'un profilage géographique ciblé, d'une augmentation des descentes de police, d'extraditions "extraordinaires", de mesures répressives contre des travailleurs sans-papiers, de l'usage des nouvelles lois antiterroristes pour fouiller et espionner la vie quotidienne et d'une multiplication des incarcérations arbitraires. » La nouvelle phase de conquêtes engagée par l'impérialisme occidental saisit les enclaves endocoloniales comme des champs de batailles intérieurs. En leur appliquant une forme de contre-insurrection de basse intensité permanente, elle crée un archipel de laboratoires pour l'industrie de la domination policière.